



FEDERATION FRANCAISE de PETANQUE et JEU PROVENÇAL
AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Fin Fin Fin Fin Fin Fin Fin Fin Fin Fin

COMITE DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Siege Social 11 rue du Père Gwénaél 29470 PLOUGASTEL DAOULAS

☎ 02-98-49-37-74 – cd29@petanque.fr

CONSEIL

DEPARTEMENTAL

2024

SAMEDI 17 FEVRIER 2024 A PLOUDANIEL

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Présents à titre comité :

Joël LARREUR (*Président du CD*).
Patrice NEDELEC (*Vice-Président du CD*).
Gaël PARC (*Secrétaire du CD*).
Dany PERROT (*Secrétaire Adjointe du CD*)
Denise LE GUEN (*Trésorière Adjointe du CD*).
Yvon LARREUR
Alexis FLOCH'LAY

Présents à titre secteur :

Laurence LE BOT	(Secteur 1)
Gilles SIMON	(Secteur 2).
Nadine PARC	(Secteur 3).
Jean-Baptiste JACOLOT	(Secteur 4).

Absents excusés :

Corinne NEDELEC ; Catherine LE BIGOT; Pascal GALLET; Lucien L'HARIDON; Noël GUYADER; Jacques ROSEC ; Didier RENEVOT(Secteur 5).

Début de la réunion à 9 heures salle du boulodrome a Ploudaniel :

1°) Mot d'entrée du Président :

Allocution Président

Bonjour à tous et merci de vous êtes rendu disponible pour ce conseil de début de saison.

Comme vous pouvez le constater nous ne sommes pas aussi nombreux que d'habitude, j'excuse donc pour le CD 29 de leur absence Lucien L'HARIDON, Cathy LE BIGOT, Pascal GALLET , Noël GUYADER, Corinne NEDELEC et Jacques ROSEC pour raison de santé ,familiale ou professionnelle, et pour le secteur 5 Didier RUNAVOT. Tous les secteurs ayant un bureau au minimum de trois personnes il est dommageable qu'un secteur ne soit pas représenté lors d'un conseil, il y a toujours des informations importantes à faire redescendre aux clubs.

Je remercie le secteur 3 et tout particulièrement le club de PLOUDANIEL de nous accueillir aujourd'hui en nous mettant leurs structures à dispositions, pour ce conseil Départemental

Traditionnellement la dernière année de mandat est une année calme ou il n'y a en principe pas de gros changement, mais ce n'est pas pour cela que l'on ne doit pas respecter les règlements en place, Il y a lieu de rappeler certaines informations, nous devons remettre en place des formations par secteur obligatoires pour les dirigeant de clubs

Le rôle des élus du comité directeur et du président est de faire appliquer les différents règlements, pour ma part je n'ai pas l'impression de le faire avec acharnement contre certains clubs, certains semblent le penser, je continuerai dans ma façon de faire, je ne suis surtout pas en campagne électorale et ne le serai jamais malgré les échéances à venir.

Les règlements sont faits pour tout le monde, clubs et licenciés et nous veillerons et je veillerai à leur application par tous.

Au fur et à mesure des commissions je pourrais intervenir.

Merci de votre attention.

2°) Bilan des commissions du congrès National.

1) Création d'une plateforme numérique (accès par licencié) en cours.

Inscription en ligne pour les compétitions nationales.

Demande de mutation.

Consultation des points.

Essais inscriptions en ligne 2024(pour les organisateurs volontaires).

2) Discipline

Plus de suspension de licence par un jury de concours.

Joueurs absents aux qualificatifs, 4 jours pour justifier de leur absence, si non suspension automatique sans passage en commission de discipline.

3) Modifications des statuts Fédéraux.

Parité intégrale au sein du comité directeur fédéral dès 2024 et régional en 2028.

Création d'un collège d'arbitres, éducateurs, haut niveau et président de région élus par leurs pairs, 2 représentants par collège.

Vote des clubs en fin de saison pour la moitié des voix l'autre moitié Comités.

Limitation à trois mandats pour le président.

4) Arbitrage

1) 1^{er} janvier 2025-1 arbitre obligatoire pour inscription pour 1 national

2) 1^{er} janvier 2026 -1 arbitre par équipe inscrite en CNC

-2 Equipes maximum en CDC = 0 arbitre

-3 Equipes au moins en CDC = 1 arbitre obligatoirement

-2 Equipes au moins en CRC = 1 arbitre obligatoirement

3°) Compte rendu du Conseil Régional du 10/02/2024 à Pontivy :

1) Suppression des mises sur les championnats régionaux dès 2024

2) Augmentation de la part de la région de 1,30 € par licence dès 2025

3) Présence obligatoire d'un éducateur BF1 lors des championnats régionaux dès 2024

4°) TRESORERIE & LICENCES :

• Les licences 2024 :

A la date du 16 Février 2024 ont été établies :

- 4423 licences

dont :

- 502 nouvelles licences

- 134 reprises avec cartes

- 6 duplicatas

- 1 correction d'erreur

- 3787 reprises sans cartes

Soit déjà 96 licences de plus qu'en 2023 et 352 de plus qu'en 2022.

Répartition des licences établies :

Dont :		Masculins	Féminines	Différence
Vétérans	2287	1893	394	+33
Seniors	1894	1485	409	+55
Juniors	65	51	14	-1
Cadets	90	62	28	+8
Minimes	63	44	19	-4
Benjamins	24	17	7	+5
Totaux :	4423	3552	871	+96

Soit :

- **3552 licences masculines et 871 licences féminines**

Dont : 174 licences Jeunes Masculins + 68 licences Jeunes Féminines

Les demandes de licences ont été formulées encore plus tôt que l'année dernière.

Nous notons avec satisfaction des améliorations dans la confection des bordereaux de demande. Certains clubs rencontrent encore des difficultés avec le logiciel de demandes informatisées de licences.

Les difficultés ont été rencontrées notamment par les clubs qui n'ont le pack Microsoft Office.

Toujours les mêmes remarques :

- certaines demandes ne sont pas classées comme nous le souhaitons, c'est à dire par ordre alphabétique.
- absence de chèque avec les demandes ou les chèques ne correspondent pas au prix à payer.
- bordereaux d'intention de mutation non transmis avec les demandes.
- le recto des demandes n'est pas transmis régulièrement.
- les changements d'adresse ne sont pas signalés régulièrement.
- trop de correspondances échangées avec certains clubs.
- demandes de licences imprimées en recto verso. A éviter SVP

Nous n'avons plus de lecteur de licence en stock et la SAOS est en rupture de stock et dans l'attente de réapprovisionnement. Nous allons commander 400 étuis rigides. Le prix reste inchangé (0.50€).

5°) MUTATIONS :

Pour 2024 :

345 mutations ont déjà été validées (333 mutations payantes et 12 gratuites).

La répartition est la suivante :

- 22 mutations externes à 50.00€ = 1 100.00€
- 311 mutations internes payantes à 30.00€ = 9 330.00€
- 26 mutations internes gratuites (jeunes+ Scaër)

Le nombre de mutations est supérieur de 1 à l'année dernière (344).

La somme récoltée est actuellement de 10430.00 Euros, malheureusement à partager en partie avec la Fédération (3330.00€) et le Comité Régional de Bretagne (220.00€). Vous trouverez en pièce jointe la liste des licenciés et licenciées en position de mutation externe. Il vous est rappelé que deux de ces licenciés ne peuvent pas prétendre à participer dans la même équipe aux épreuves qualificatives aux championnats de France, championnats par équipes et toutes coupes inscrites au calendrier officiel... »

En pièce jointe également la liste du nombre de mutations par secteur et par club.

TRESORERIE 2024

- **Situation Financière (Lucien L'HARIDON)**

Comme tous les ans, à cette période, les comptes financiers du Comité Départemental sont en période « faste » au point culminant : recettes des affiliations, licences, mutations, publicités dans le calendrier 2024, inscriptions aux Coupes, Trophées et Championnats par Equipes de Clubs Vétérans, et également ventes de produits SAOS PP (étuis rigides, lecteurs, et divers).

Cette situation est très provisoire puisque j'ai déjà réglé un premier acompte sur les licences 2024 au Comité Régional de Bretagne de 14 520.00€, et que la FFPJP ne tardera pas à nous faire parvenir sa facture pour les licences et mutations.

- FFPJP : Licences : 35 000,00€ environ
 - o Mutations : 3 330,00€

J'ai également réglé en début de semaine la facture d'impression des calendriers des compétitions officielles de 6 600.00€

Pour information à ce jour :

170 483.28 Euros de « recettes » pour 47 531.90 € de « dépenses ».

Une situation à la date du 16/02/2024 est jointe au présent compte rendu.

Comme l'année dernière, il est procédé à l'établissement d'une situation mensuelle des dépenses et recettes par rapport au Prévisionnel.

6°) Compte-rendu des commissions :

*** Sportive (Patrice NEDELEC).**

Bonjour,

Je commencerai ce compte rendu en vous donnant le nombre d'équipes inscrites au championnat des clubs vétérans qui est de 189 équipes soit une légère augmentation de 6 équipes par rapport à l'année 2023, je pense que nous arrivons au plafond au niveau des inscriptions.

La commission sportive a décidé de demander aux membres présents lors de ce conseil de février une modification des règlements intérieurs des championnats par équipe de clubs féminin, open et vétérans. Il a été voté à l'unanimité la suppression de l'article concernant l'interdiction aux joueurs de CRC et de CNC de jouer en CDC sous peine de voir l'équipe dans laquelle ils avaient évolué en CDC avoir le match perdu, nous revenons donc au règlement national qui autorise 2 joueurs maximum de jouer pour une division inférieure avant de pouvoir monter dans une division supérieure que celle-ci soit en CDC, CRC et CNC, bien sur ces joueurs ne pourront plus redescendre dans une division inférieure.

Suite au changement de règlement du championnat féminin pour la saison 2024, il a été décidé d'autoriser les ententes entre 2 clubs comme l'autorise le règlement national, ces ententes seront validées par le comité départemental et devront se faire géographiquement. Les présidents des 2 clubs devront donner leur accord en signant la feuille d'engagement de l'équipe.

La commission enverra à tous les clubs le règlement modifié ainsi que le règlement national avant le début du Championnat, fin février pour les vétérans et lors de l'envoi des groupes pour les championnats féminins et Open.

Pour la saison 2024 pas de grosses modifications pour les compétitions juste quelques rappels :

- obligation d'envoyer le plus vite le fichier GCZ de la compétition par mail au comité départemental (déjà certains clubs ne l'ont pas fait), je n'enverrai pas de mail de relance aux clubs organisateurs vos responsables de secteur ont été prévenus qu'il devait vous informer de cette obligation. Nous voulons le fichier GCZ des compétitions et non les feuilles de résultats des compétitions.
- cette saison, certains clubs ont décidé d'organiser des compétitions vétérans en A et B, ceci va obliger d'envoyer au CD les fichiers CGZ de ces compétitions car les résultats seront saisis sur Geslico.
- rappel pour les compétitions qui sont classées : compétitions en A et B avec au moins 16 équipes au départ.
Toutes les compétitions en 4 ou 5 parties ainsi que les compétitions dites mixage ne sont pas classées.

La commission sportive vous souhaite une bonne saison sportive 2024.

***Arbitrage :**

La saison venant de commencer, il n'y a pas grand-chose sur ce sujet.

On partait sur une base de 87 arbitres, mais il faut enregistrer l'arrêt d'un arbitre du secteur 1 : M. Jean DOUENNE.

Concernant les divers examens :

1°) Tronc Commun : et filière « arbitrage ». Il y avait au départ 11 sur 21 candidats ayant choisi cette spécialité. 10 ont été reçus à la première partie avec un seul échec. Après les 2 journées de formation, l'examen a donné les résultats suivants :

JACOLOT	15,50	Jean-Baptiste	Pluguffan
PELLERIN	15,00	Gilles	Pétanque des Vires Court Plomelin
MEAS	16,00	Jonathan	COATELAN
GUEGUEN	16,00	David	Pétanque Trébouliste
PERRET	16,50	Sébastien	Pétanque Trébouliste
CLAQUIN	17,00	Véronique	Pétanque Trébouliste
BABY	15,50	Jean-Paul	Pétanque des 2 rives Audierne
ROUDAUT	17,50	Emmanuelle	Baie du Kernic
TANGUY	15,50	Florian	Baie du Kernic
COQUARD	15,50	Christophe	LE FOLGOET

Ces divers candidats seront supervisés à 4 reprises au sein de leurs divers secteurs.

A noter également, le retour d'une candidate de l'année précédente Mariéla AUGUSTIN (la Roche-Maurice) qui, elle aussi sera supervisée cette année.

Concernant l'examen régional, 4 candidats se sont présentés et les 4 ont été admis :

- Yvon Croguennec (Moulin-Blanc)
- Gaëtan LUNVEN (Saint-Renan)
- Alain CAUDET (CD 35)
- Arnaud MENEZ (CD56)

Ces 4 arbitres seront suivis lors de 2 compétitions régionales.

Diverses nouvelles suivront par mail, et, merci de bien vouloir les lire attentivement.

Yvon LARREUR

*** COMMISSION VETERANS :**

Rassemblements : j'ai envoyé un mail à tous les organisateurs de rassemblements avec le règlement et en leur précisant qu'il fallait nous envoyer le fichier G C Z pour nous permettre de faire un point en fin de saison

PLOUDALMEZEAU : j'ai envoyé un mail à Ploudalmézeau en leur disant que leur rassemblement n'était pas conforme au règlement des rassemblements dans le Finistère et qu'il fallait qu'ils revoient la façon de l'organiser. Il a été décidé de convoquer le club de Ploudalmézeau au comité

Concours en 4&5 parties : une grille des prix en 4 & 5 parties a été envoyée par le comité à tous les clubs et aux chefs de secteur . Tous les secteurs n'ont pas la même répartition des prix.

***Discipline :**

Plus de suspension de licence par un jury de concours.
Joueurs absents aux qualificatifs, 4 jours pour justifier de leur absence, sinon suspension automatique sans passage en commission de discipline.

Déjà une commission de discipline, pour un concours de décembre à Kerhuon, de 3 mois à un an de suspension de licence.

***Coupe de France & Finistère :**

Bonjour à tous,

Cathy ayant décidé de ne plus s'occuper de la coupe de France, j'ai accepté de prendre sa suite.

Je vous saurais gré d'être tolérants pour mes débuts.

3 clubs Finistériens sont toujours en course pour les 32ème de finale de la coupe 2023-2024 et les matchs se jouent aujourd'hui :

-PLOUIGNEAU joue contre BOISSY SOUS ST YON (91) à ILLZARCH (62).

-QUIMPERLE joue contre FREJUS à GRANDE SAINTE (59)

-KERHUON joue contre QUETTIGNY (21) à BERHEN (57)

Bonne chance à ces trois clubs.

Pour la coupe de France 2024-2025, 63 clubs sont inscrits. Le tirage a été effectué au CD 29 le mardi 30 janvier et diffusé sur le site.

Pour la première fois et afin d'éviter les longs déplacements, il a été décidé de regrouper les secteurs 1-2 et 3 dans un groupe et les secteurs 4 et 5 dans un autre groupe pour le 1^{er} tour et ensuite un tirage intégral sera effectué.

Espérons que tous les clubs soient satisfaits de cette nouveauté.

Le 1^{er} tour se jouera le samedi 30 mars.

Merci de m'avoir écouté.

Denise LE GUEN

***Commission Jeunes :**

Suite à la démission de notre ETD Richard OMNES , pour 2024 nous avons fait appel à volontaires .4 personnes ont répondu favorablement à cet appel.

Une première réunion était prévue il y a une semaine mais fâcheusement annulée suite aux manifestations des agriculteurs, une seconde est prévue jeudi prochain avec Thomas GOURLAY CTFR pour planifier le mode de fonctionnement de cette commission

***Commission Féminines :**

Aucun club n'ayant postulé a la journée de la femme lors de l'élaboration des calendriers dans les secteurs, Corinne ramènera un mail a tous les clubs pour trouver un organisateur. Merci a Saint-Thégonnec d'avoir essayé d'inverser sa date de concours du 1^{er} Juin .

Modifications départementales

- 1) Suppression des mises sur les qualificatifs et championnats, maintien de la redevance joueur de 1,00€ sur les qualificatifs & 50.00€ de l'organisateur.
- 2) Arbitrage :
 - tous les arbitres devront répondre à la commission départementale avant la date du 1^{er} novembre de la saison en cours et donner leur société d'appartenance pour la saison suivante. Ils ne couvriront pas leur club si réponse tardive ou pas de réponse.
 - arbitre départemental 2^{ème} année en cours formé au sein de son club couvre son club pour l'attribution d'un qualificatif et d'un championnat.
 - arbitre départemental muté couvre son club au bout de 1 an pour l'attribution d'un secteur et deux ans pour un championnat.
- 3) Compétitions de janvier.

La saison officielle démarrant au 1^{er} janvier à partir de cette date toutes les compétitions se feront en homogène et ce jusqu'au 31 mai inclus.

Les clubs devront mettre leur base de licenciés à jour avant la compétition, un joueur non présent dans cette base ne pourra pas participer.

Pour un licencié présent dans la base et qui n'a pas sa licence sur lui il devra payer l'amende de 10,00 €.
- 4) La présentation de la licence sur son smartphone n'est pas valable
Pour toutes les compétitions un jury de trois personnes doit être affiché, il est hors de question qu'un licencié participe à une compétition sous le nom d'un autre, même avec l'accord de la table de marque ou de l'arbitre.
Les fichiers GCZ des compétitions vétérans en 4 parties ne sont pas à renvoyé au

comité

5) Pour les correspondances au CD 29 par mail, beaucoup de clubs ont une adresse : nom du club @ Gmail ou Hotmail, il serait bien que le correspondant signe de son nom chaque mail.

6) Calendrier des compétitions papier.

Nous devons avoir une réflexion sur l'avenir de ce calendrier qui nous fait perdre de l'argent cette année environ 1500.00 €.

1) Continuer comme avant mais en augmentant les tarifs de publicité.

2) Arrêter l'impression du calendrier, maintenir les tarifs des publicités et le basculer sur le site internet du comité.

Inconvénient : tout le monde n'a pas internet.

Avantage : plus facile de corriger les erreurs.

7°) Parole aux responsables de secteur :

Secteur 1 : Laurence LE BOT.

Bonjour à toutes et tous,

La réunion du calendrier du secteur 1 s'est bien déroulée, hormis quelques difficultés pour l'attribution des secteurs . Nous avons rencontré quelques soucis au sujet des points de règlements pour les arbitres . Ce que je peux comprendre . Certains clubs se sentent visés par le comité mais je ne pense pas que ce soit votre but . Il va falloir qu'on y remédie .

Les concours du mois de janvier ont rencontrés un franc succès et aucun soucis avec les licences. Ce fut respecté par tout le monde .

Une pensée pour les clubs bretons présents en Coupe de France ce week-end, je leur transmet tous mes encouragements .

Je vous souhaite une excellente saison sportive 2024 .

Laurence Le Bot

Secteur 2 : Gilles SIMON.

Le secteur 2 a organisé 4 concours depuis début février, j'étais présent à chaque concours et j'ai pu faire les constatations suivantes :

- quelques difficultés dans l'utilisation du logiciel Gestion Concours.
- des joueurs qui se présentent sans licence et qui crient au scandale voire au racket quand on applique la règle de la pénalité de 10€. Quelques joueurs ont pris l'habitude de présenter la photo de leur licence sur leur téléphone portable, c'est la nouvelle mode apparemment. Pour information, 5 absences de licences le samedi 10 février à Landivisiau et autant le lendemain à Plouvorn.

Nous avons appliqué le règlement à chaque fois avec beaucoup de difficultés. Nous avons déjà du mal à trouver des bénévoles pour la tenue des tables de marque, le comportement de quelques-uns ne va pas encourager les vocations.

Pour cette saison 2024, il n'était pas exigé de certificat médical. Chaque joueur aurait dû être en possession de sa licence pour le début de saison à condition de s'y prendre à temps.

Je salue au passage le formidable de travail de Lucien L'Haridon et des membres du CD29 pour le renouvellement et la création des licences 2024.

Ce serait tellement plus simple pour la table de marque si chacun venait au concours avec sa licence mise à jour et si chacun respectait le règlement concernant les tenues. En effet, certains joueurs viennent participer aux concours en jeans percés et délavés. Les arbitres et les membres de jurys ne peuvent pas tout voir.

L'immense majorité des joueurs ne posent jamais le moindre souci.

Je compte sur les dirigeants de club pour remédier à ces problèmes, c'est aussi leur rôle.

Bravo au nouvel arbitre de Coatélan Jonathan Méas qui permettra à son club l'organisation d'un qualificatif secteur dès la saison prochaine.

Pour la première fois, le qualificatif tête à tête du secteur 2 sera organisé avec un terrain par poules à Saint Pol de Léon. Il y a déjà et il y aura des critiques. Je saurai y répondre. Il va y avoir environ 230 joueurs engagés. Seul le club de Plourin possède 110 terrains et encore. Ce club est dynamique mais nous ne pourrons pas y aller tous les ans pour organiser le qualificatif individuel masculin.

Tous mes encouragements au club de Plouigneau qui dispute en ce moment les 32èmes de finales de la Coupe de France.

J'espère que cette saison se déroulera dans un bon état d'esprit dans le respect des règlements.

Bonne réunion à tous.

Le responsable du secteur 2, Gilles Simon.

Secteur 3 : Nadine PARC.

Bonjour,

- la fin de saison 2023 a été bien remplie avec l'organisation des challenges d'Automne, avec beaucoup d'équipe à chaque concours 60 en moyenne.

- le 13 Janvier le secteur a proposé une formation gestion concours et demande de licence informatisée, merci à Gaël de l'avoir organisée, elle a été appréciée par les clubs présents.

- merci au C.D. d'avoir autorisé l'association du national de Kerlouan d'organiser des concours réservés licenciés en Janvier. Comment faire l'an prochain si les compétitions officielles démarrent au 1^{er} Janvier. ??

L'association du national doit vous faire une demande pour organiser un concours Départemental avec le club de Kerlouan le 24 Aout prochain.

Bonne saison à tous.

Secteur 4 : Jean-Baptiste JACOLOT

Bonjour à tous,

Le secteur 4 débute cette nouvelle année avec un club en moins, Châteaulin. Les treize clubs qui le composent totalisent près de sept cents licenciés soit un peu plus que l'année dernière. Malheureusement toujours aussi peu de jeunes 10 (6 juniors 3 cadets 1 minime) pour 475 vétérans.

La saison à peine commencée, j'ai déjà été appelé suite à l'organisation des premiers concours pour diverses raisons. Malgré divers rappels on relève bien souvent les mêmes problèmes : soucis à la table de marque avec un concours planté par des organisateurs qui ne connaissent pas le logiciel fédéral, concours qui démarre tardivement (licences non validées sur GESLICO), concours arrêté par un arbitre car il n'est plus en mesure de mesurer par manque de luminosité (club qui prend un concours en début de saison alors que son site est dépourvu d'éclairage).

Lors de la dernière AG secteur, j'avais proposé mes services pour une formation collective ou individuelle, aucun candidat ne s'est fait connaître. Pour le premier qualificatif de secteur, un club s'est même permis d'envoyer une inscription sur feuille manuscrite, d'où un message de rappel aux clubs leur demandant de transmettre uniquement des listes spéciales avec une mise en garde, à défaut d'envoi de cette manière, inscriptions non prises en compte. Apparemment tout le monde a bien compris le message.

C'est avec satisfaction que le secteur 4 enregistre le succès de six candidats à l'examen d'arbitre départemental cette année. Nous en avons bien besoin mais cette formation entraine des coûts importants pour les clubs. Nous en débattons ultérieurement lors des questions posées au comité départemental.

Jeudi dernier, lors du premier concours vétérans, en tant que compétiteur, je me suis vu dans l'obligation de faire plusieurs remarques à certains joueurs quant à leur comportement sur les aires de jeu concernant l'usage du portable et de la cigarette. La réponse reste toujours la même : « on s'en fout, il n'y a pas d'arbitre ». Un joueur a néanmoins accepté d'éteindre son portable après 4 appels reçus et sur mon insistance.

Le tirage du premier tour de la coupe de France, dans sa nouvelle version (nord / sud) plaît aux clubs.

Je souhaite une belle réussite aux clubs qui organisent les championnats qualificatifs de secteur ainsi qu'aux clubs de DOUARNENEZ pour le départemental « triplètes mixtes » ;FOUESNANT le « triplètes vétérans » et PLOMELIN pour leur « national jeunes » au mois de juin et leur régional de juillet organisé sur deux journées.

Merci à tous, je vous souhaite une belle saison 2024.
JB JACOLOT

Secteur 5 : Didier RENEVOT

Absent. (N'a rien amené à publier.)

10°) Questions diverses :

Bureau du secteur 4.

Le vieillissement et le manque d'arbitres sont soulignés tous les ans par la commission d'arbitrage.

Cette année, le secteur 4 a présenté sept licenciés au tronc commun en vue de l'examen d'arbitre. Six candidats sont reçus.

Ces examens, qui ne sont pas gratuits, sont à charge des clubs. Voici le décompte moyen pour un candidat :

- PSC1 = 50 €,
- Inscription au tronc commun = 60 €,
- Achat des tenues (pas toutes celles proposées) = 100 €,
- Kit arbitrage = 75 €
- Sans compter les éventuels frais de déplacement et de restauration.

Soit plus de 300 euros par candidat.

Le comité, qui souligne tous les ans ce besoin de renouvellement, offre la veste officielle et un écusson au lauréat.

Si le candidat est licencié d'un club, il est néanmoins arbitre départemental et rien ne l'oblige à rester dans le club qui lui a payé sa formation (hors mention dans le règlement intérieur du club). Mais à son départ, quid de la tenue qui reste sur les bras du club!

QUESTION :

Ne serait-il pas plus simple, voir plus logique, que le comité prenne au moins à sa charge l'intégralité des frais relatifs à l'achat des tenues (lot individuel défini pour tous) et mette en place un système de caution avec chaque arbitre ?

Réponse :

Concernant l'inscription tronc commun plus PSC1 nous pouvons étudier une prise en charge partielle par le CD 29, nous étudierons cette possibilité en cours de saison et régularisation en fin d'année par la fiche comptable.

Concernant l'achat des tenues et accessoires de mesure pour les arbitres la gestion de la demande me paraît très difficile. Que faire des tenues récupérées et déjà portée avec leur odeur corporelle.

Chaque club peut signer un contrat avec son ou ses arbitres concernant la prise en compte totale ou partielle des tenues et matériel en incluant une durée au sein du club.

Club de Plomelin (Gilles Poullélaouen)

1/ Pourquoi les qualificatifs de secteur ne se déroulent pas le samedi, le dimanche étant plutôt consacré à la famille ?

Certains vont me dire ; « c'est parce que certains travaillent le samedi ». Mais comment font-ils pour les départementaux qui commencent le samedi.

Je reste persuadé qu'il y aurait beaucoup plus de monde inscrit.

Peut-on en faire un vote lors de la prochaine AG ?

Réponse

Je ne suis absolument pas convaincu, que l'organisation des secteurs le samedi soit bénéfique pour la participation. L'argument du travail le samedi est très important et doit être pris en compte concernant les départementaux tout le monde ne se qualifie pas à tous les départementaux.

Bien souvent les organisateurs tracent les terrains et mettent en place leurs structures le samedi.

2/ Je souhaiterais connaître la politique du CD 29 pour que tous les jeunes licenciés dans le département viennent jouer au national jeunes de Plomelin et aussi de sensibiliser les autres départements bretons à y participer. Faut-il financer les déplacements des clubs par leur comité ? Faut-il valoriser les 3 compétitions bretonnes (MONFORT/MEU, PONTIVY et PLOMELIN) en donnant un prix au vainqueur pour que tous les jeunes bretons soient concernés ? Faut-il assouplir la présence d'un initiateur pour chaque équipe ?

Réponse

Le CD 29 ne peut qu'inciter tous les jeunes à participer à ces concours , nous sommes d'ailleurs partenaire financier pour PLOMELIN. Les jeunes sont toujours partants, est ce que les éducateurs le sont sur un weekend complet PLOMELIN, PONTIVY ? Concernant la présence d'un initiateur ou éducateur cela relève du règlement national.

NOTA : ce compte-rendu a été réalisé par « compilation » de divers documents informatisés qui ont été transmis au comité par les différents intervenants à ce conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 13H00 (Pause de 11H00 à 11h15)

Le Secrétaire
G. PARC

Le Président
J. LARREUR



Pièces jointes :

- Etat global des licencié(e)s.
- Etat licencié(e)s / club.
- Mutations externes.
- Mutations 2023/2024/ par club.